

Référence courrier :
CODEP-MRS-2023-049376

Monsieur le directeur du CEA CADARACHE
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE

Marseille, le 28 septembre 2023

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Lettre de suite de l'inspection du 25 septembre 2023 sur le thème « environnement avec prélèvement » à Cadarache

N° dossier: Inspection n° INSSN-MRS-2023-0653

Références :

- [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V [INB]
- [2] Décision n°2013-DC-0360 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence [1] concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 25 septembre 2023 dans le site de Cadarache sur le thème « environnement avec prélèvement ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du site de Cadarache du 25 septembre 2023 portait sur le thème « environnement avec prélèvement ».

Les inspecteurs ont assisté au prélèvement de feuilles d'arbres pour la réalisation de mesures de carbone 14 et de tritium organiquement lié.

I. DEMANDES À TRAITER PRIORITAIREMENT

Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes à traiter prioritairement.

II. AUTRES DEMANDES



Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes autres.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE RÉPONSE À L'ASN

Gestion des échantillons prélevés

Des prélèvements de feuilles d'arbre ont été réalisés dans l'environnement au cours de l'inspection. Chaque prélèvement a été homogénéisé pour être traité par lyophilisation par le laboratoire indépendant. Le laboratoire indépendant transmettra les échantillons traités à l'exploitant pour analyse. Des échantillons témoins sont conservés et pris en charge par le laboratoire tiers indépendant.

Observation III.1 : A la suite de ces prélèvements, le laboratoire indépendant va préparer les échantillons. Il y en aura 3 par points, un analysé par le laboratoire indépendant, un par le CEA et un échantillon témoin. Les analyses demandées sont des mesures du carbone 14 et du tritium organiquement lié.

*

* *

Vous voudrez bien me faire part, **selon les modalités d'envois figurant ci-dessous**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Marseille de
l'Autorité de sûreté nucléaire,

Signé par

Pierre JUAN



Modalités d'envoi à l'ASN

Les envois électroniques sont à privilégier.

Envoi électronique d'une taille totale supérieure à 5 Mo : les documents sont à déposer sur la plateforme « France transfert » à l'adresse <https://francetransfert.numerique.gouv.fr>, en utilisant la fonction « courriel ». Les destinataires sont votre interlocuteur, qui figure en en-tête de la première page de ce courrier ainsi que la boîte fonctionnelle de l'entité, qui figure au pied de la première page de ce courrier.

Envoi électronique d'une taille totale inférieure à 5 Mo : à adresser à l'adresse courriel de votre interlocuteur, qui figure en en-tête de la première page de ce courrier, ainsi qu'à la boîte fonctionnelle de l'entité, qui figure au pied de la première page de ce courrier.

Envoi postal : à adresser à l'adresse indiquée au pied de la première page de ce courrier, à l'attention de votre interlocuteur (figurant en en-tête de la première page).